

Direction Proximité et Prévention
Service Prévention et Médiation

Aux membres du CLSPDR

Référence : CLSPDR260525-BN/SF

Affaire suivie par : Béatrice NOËL

Responsable de service

Tél. 02 51 47 49 64

La Roche-sur-Yon, le 10 juin 2025

Objet : Compte rendu de la séance plénière
du CLSPDR du 26 mai 2025

Présent(e)s :

M. BOUARD (Maire de La Roche-sur-Yon), M. CHARLOTTIN (Sous-Préfet – Directeur de cabinet – Préfecture), Mme HUET (Procureur de la République – Tribunal Judiciaire), Mme RAMBAUD-BOSSARD (Conseillère Départementale du canton de la Roche Sud – Conseil Départemental), Mme AUBIN-SICARD (1^{ère} adjointe chargée de la transition écologique et environnement – Ville), M. VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale), M. QUENAULT (Adjoint à la Mairie annexe du Bourg-sous-la-Roche et vie des quartiers – Ville), Mme RAYNAUD (Adjointe à l'économie sociale et solidaire, emploi et insertion – Ville), M. DURAND (Adjoint à la Mairie annexe de la Garenne, voirie, propreté et circulation – Ville), Mme RATIER (Adjointe à la Mairie annexe de St André d'Ornay, la jeunesse et l'engagement – Ville), M. BESSEAU (Adjoint au Centre-Ville, Pont Morineau et éducation – Ville), Mme MARTIN (Adjointe à la sécurité, tranquillité publique, réglementation, prévention des inégalités, administration générale et état civil – Ville), Mme JOSSIER (Conseillère municipale déléguée à l'Egalité Femme Homme et lutte contre les discriminations – Ville), Mme DAUVÉ (Directrice Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Vendée SPIP), Mme SAUVETRE (Conseillère technique de service social, responsable départementale en faveur des élèves – DSDEN 85), M. CHOSSON (Coordonnateur Départemental harcèlement – DSDEN 85), Mme BLINO-COURRET (Principale – Collège Auguste et Jean Renoir), M. BECOT (Sûreté ferroviaire Zone Sûreté Ouest), Mme PERAUDEAU (Référénte du territoire centre – Conseil Départemental), Mme GUILMINEAU (Directrice Maison Départementale des Adolescents MDA), Mme CHIFFOLEAU (Centre addictologie la Métairie – OPPELIA Vendée), M. FLYE (Responsable de service Centre addictologie La Métairie – OPPELIA Vendée), M. LIEBART (Directeur Impulsyon), M. SAUSSAYE (Directeur – Vendée Habitat), Mme BILLET BOTTEX (Responsable d'Agence Pays Yonnais – Vendée Habitat), Mme GARANDEAU (Référénte tranquillité – Vendée Habitat), Mme LEFEBVRE D'ARGENCÉ (Directrice – GRAINE D'ID), Mme MERCERON (Mission Locale du Pays Yonnais), M. CHAIGNE (Directeur du pôle Hébergement et logement accompagné – Association Vista), Mme LELEU (Vice-Présidente – Association France Victime 85), Mme LINARD (Directrice – CIDFF), Mme MASSOT (SOS Femmes Vendée), Mme BOUYDRON (Déléguée Départementale aux droits des Femmes et à l'Egalité – Préfecture de la Vendée), M. DURAND C (Directeur de cabinet du Maire – Ville), Mme OLDANI (Directrice CCAS-CIAS – Pôle services à la population – Ville), M. VARENNES (Directeur Relations Citoyens – Ville), M. BEASSE (Directeur Transports et Déplacements Durables – Ville), Mme CHARRIER (Directrice Action Sociale – Ville), M. FONTAINE (Adjoint – Police Municipale – Ville), Mme DIA (Correspondante de quartier – Centre-ville/Pont Morineau - Ville), Mme BLAIN (Correspondante de quartier – Pyramides/Jean Yole - Ville), Mme BONNEAU (Correspondante de quartier – Saint André d'Ornay/Val d'Ornay/Forges - Ville), Mme THOREL (Correspondante de quartier – Vallée Verté/Liberté – Ville), Mme NOEL (Responsable service prévention et médiation – Ville), M. GABORIT (Educateur de prévention – Ville), M. GELOT (Médiateur Social – Ville), Mme RAYNAUD (Médiatrice Sociale - Ville).

Excusé(e)s :

M. LEBOEUF (Président du Conseil départemental), M. GAVORY (Préfet de la Vendée), M. BARBIER (Chef de bureau sécurité intérieure et des polices administratives – Préfecture de la Vendée), Mme RAYNEAU (Tribunal Judiciaire), Mme GOSSELIN (Adjointe à la Mairie annexe de la Vallée Verte, numérique, politique de la Ville et conseils citoyens – Ville), M. ALLAIN (Adjoint au sport – Ville), Mme MONTALETANG (Adjointe aux solidarités, CCAS et CIAS – Ville), M. GUILLET (Conseiller municipal délégué à la vie des quartiers en lien avec le sport et équipements sportifs – Ville), M. BROCHARD (Conseiller municipal délégué à la jeunesse et vie étudiante – Ville),

Mme SAVEAU (Référénte Territoriale du TIG – SPIP 85), Mme COVEMAERKER (Directrice Générale des services – Ville), Mme DALAIS (Directrice générale adjointe pôle services à la population – Ville), Mme MOUGLI (Directrice Territoriale – PJJ 44/85), Mme JAGIELA (Directrice STEMO – PJJ44/85), Mme LE BARAZER (Directrice des unités éducatives d'hébergement collectif UEHC – PJJ 44/85), M. MEILLEREUX (Chef d'unité opérationnelle des pays de la Loire – Sûreté ferroviaire zone sûreté ouest), M. OLIVIER (Sûreté ferroviaire Zone Sûreté Ouest), Mme GERON (Référénte territoire l'action sociale sud Vendée – Conseil Départemental), M. BONNET (Directeur général – ORYON), M. TROUSSICOT (AREAMS), Mme LIMOUSIN (Présidente AMAQY), Mme CHABOT (Directrice générale – AMAQY), M. GRÉAUD (Directeur des projets de territoire Pyramides/Jean Yole – AMAQY), Mme BARRIENTOS Directrice maison de quartier Liberté – AMAQY), Mme MARTIN (Directrice Mission Locale du Pays Yonnais), M. HÉLARD (Directeur – Association Vista), M. GARREAU (Responsable – Association VISTA), M. BAUTHAMY (Président – Association France Victime 85), M. MARTINEAU (Directeur – SA HLM – Vendée Logement esh), M. BAUBINEAU (Responsable de la gestion immobilière SA HLM – Vendée logement esh), Mme ARNAUD-ROY (SA HLM – Vendée logement esh), Mme RAMPILLON-MIGNON (Vice-présidente – Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des familles CIDFF), Mme CRÉANCE (Présidente – SOS Femmes Vendée), Mme MERCIER (Administratrice – SOS Femmes Vendée), M. MENARD (Responsable Police Municipale – Ville), Mme MANDRAFFINO (Assistante Sociale au commissariat – Direction Action Sociale – Ville), M. THOMAS-GUILLOTEAU (Directeur Sports et Jeunesse – Ville), Mme AUDIGANE (Chargée de mission jeunesse – Ville), Mme CHIRON (Responsable service emploi insertion – Ville), Mme ANNOPOULOS (Correspondante de quartier – Bourg sous La roche – Ville), M. RAIMBAUD (Coordinateur du CLSPDR – Ville), Mme BOBEDA (Chargée de mission – UIJ – Ville).

I. Axe N°1 - La préservation de la tranquillité publique

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil) :

Dans le cadre de cette instance et de la révision du Schéma Local de Tranquillité Publique (SLTP), je souhaiterai souligner la réalisation de quasiment toutes les actions envisagées sur les 4 axes de ce schéma et remercier l'ensemble des acteurs pour leur travail et implication. En effet, sur les 57 actions envisagées, 55 ont été réalisées et 2 sont en cours. C'est effectivement ce qui ressort de cette révision et bien visible au travers la mise en place d'un code couleur. En outre, 25 actions, nouvelles ou pour certaines déjà existantes et dont il importait de les valoriser, sont venues complétées les 57 actions initiales.

Seules certaines de ces actions seront mises en avant lors de cette séance plénière, il ne serait pas possible de toutes les présenter. Vous pourrez les retrouver dans la révision du schéma local qui est en ligne sur le site de la ville dès aujourd'hui.

Madame NOËL (Responsable du service prévention et médiation) :

Pour ce premier axe du schéma local de tranquillité publique, je vous propose de repartir des éléments chiffrés de la Police Nationale, de la Police Municipale et de la permanence sociale du commissariat et analyses qui caractérisent les troubles à la tranquillité publique ainsi que des dispositifs/actions mises en œuvre pour venir les réduire.

a) Données chiffrées/analyses de la Police Nationale/Municipale et Permanence Sociale au commissariat

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

L'analyse de la délinquance générale sur 7 ans à La Roche-sur-Yon permet de constater une certaine stabilisation de la délinquance, la délinquance en 2019 étant proche de son niveau de 2024. (+6,5%).

Les années 2020 et 2021 doivent être observées à l'aune de la crise sanitaire qui permet de comprendre l'inflexion sur ces 2 années.

Alors que la délinquance est stable, les infractions relevées à l'initiative du service ont progressé de manière régulière (un quasi doublement en 6 ans), avec une augmentation marquée en 2024. Ceci s'explique par l'impulsion donnée par le service sur l'activité de voie publique et également sur la lutte contre les stupéfiants, qui a été érigée en priorité.

Concernant les personnes étrangères interpellées voient leur nombre progresser passant de 14,8 % en 2018 à 18,8 % en 2024 soit une augmentation de 4 points sur la période de référence.

La délinquance de La Roche-sur-Yon est assez proche des CPN du même panel (délinquance légèrement inférieure).

Analyse de la délinquance par type d'agrégats :

À La Roche-sur-Yon, l'analyse par type d'agrégat permet de constater que les infractions d'atteintes aux biens représentent plus de la moitié des faits de délinquance enregistrés, même si leur proportion tend à diminuer avec une progression constante des atteintes aux personnes et en 2024 une hausse significative des infractions économiques et financières, en raison du dynamisme de la cyber délinquance.

Les infractions d'atteinte aux biens :

En 2024, les atteintes aux biens ont baissé de manière significative à La Roche-sur-Yon (-13,70% passant de 1817 FC en 2023 à 1568 FC en 2024).

Tous les items sont en baisse (vols effractions -12,8 %, vols d'automobiles -23,5 %, vols roulottes -29,6%). Seuls les vols de 2 roues (+31 % avec le secteur de la gare comme lieu régulier de vol) et les incendies volontaires (+33,3 %) ont progressé.

Concernant les vols effractions, si les résidences principales et secondaires restent les premiers lieux victimes de cambriolages (241 FC), il convient tout de même de noter le nombre non négligeable de locaux professionnels et commerciaux (71 faits) visités. Les vols sur chantiers sont réguliers à certaines périodes, avec des vols de matériels professionnels.

Les auteurs identifiés sont majoritairement des majeurs de sexe masculin.

Les infractions d'atteinte aux personnes :

Infractions parfois plus difficiles à appréhender les atteintes aux personnes connaissent une progression constante à La Roche-sur-Yon.

La part des « violences non crapuleuses » est en augmentation et demeure la typologie d'infraction d'atteinte aux personnes la plus importante (520 FC en 2024).

Le traitement de ces affaires reste prioritaire. Essentiellement commises dans le milieu intra-familial, ces infractions sont souvent majorées par la consommation excessive d'alcool ou de stupéfiants.

La part des violences crapuleuses est également en hausse depuis 3 ans dans une proportion qui reste significative (107 FC en 2024).

Sur ces 12 derniers mois, les vols violences se sont accrus sur 2 micros quartiers :

- Terres noires – Forges Branly au nord-ouest de LRSY et Pyramides Jean Yole – quartier prioritaire de la ville (+200 % sur ces micros quartiers),

- Le pentagone en centre-ville déplore toujours quelques faits de vols violences, mais à la baisse comparativement à l'année écoulée.

C'est également un secteur impacté par les faits de vol à la tire (+50 % sur la période).

Monsieur FONTAINE (Adjoint de la Police Municipale)

Sur 2024, la Police municipale a réalisé :

- 729 patrouilles dans les QPV et 2129 passages sur les lieux de regroupements (les Halles, Clemenceau, Simone Veil...).
- 3148 interventions (3234 en 2023)

Afin d'éviter les incendies sur les véhicules ventouses dans les quartiers, le service a traité 154 réquisitions de Vendée Habitat pour 70 enlèvements.

Évolution du nombre de patrouilles :

Pédestres en 2023 : 226 (224h30), en 2024 : 228 (203h20).

VTT 2023 : 85 (283h15), en 2024 : 113 (327h20)

Les infractions relevées :

- Verbalisations pour consommation d'alcool en 2024 : 40 (notamment 23 sur les Halles, 11 à la Garenne, 2 à la Gare, 4 en hyper centre), en 2023 : 60

Actuellement, 35 infractions ont été relevées.

- Ivresses publique et manifeste (IPM) en 2024 : 29 (10 sur les Halles, 9 en hyper centre, 2 à la Garenne), en 2023 : 28

Actuellement, le service a traité 21 IPM.

L'unité de proximité et cadre de vie (mise en place en mai 2023) :

Nombre de dossiers traités en 2024 : 294 (252 en 2023)

L'unité est dédiée à la gestion des tracasseries du quotidien des habitants sur fond de :

- Conflits de voisinage
- Affichage sauvage
- Dépôt d'immondices
- Découverte de produits stupéfiants (en lien avec les gardiens de Vendée Habitat).
- Tapage/nuisance sonore
- Dégradation/Tag
- Incivilités, stationnements...

Opération tranquillité vacances :

Nombre d'opérations en 2024 : 80 (101 en 2023).

Le nombre de procédures en 2024 : 414 et 80 mises à disposition (454 en 2023 et 71 mises à disposition).

Les réquisitions et visionnages en 2024 : 47 (38 Police Nationale, 5 Gendarmerie et 4 Ville), qui correspond à 53h75, en 2023 : 43 (32 Police Nationale, 2 Gendarmerie et 9 Ville), qui correspond à 42h75.

Au 23 mai 2025 : 20 procédures.

Dépôt d'immondices :

186 interventions pour dépôt d'immondices dont 14 verbalisations en 2024 contre 28 en 2023. Au 20 mai 2025, 28 procédures ont été établies.

Madame CHARRIER (Directrice Action Sociale)

La permanence sociale au commissariat :

Un point est fait tous les vendredis avec l'unité de médiation sociale.

510 mains courantes sélectionnées en 2024 relevant du champ social : 145 transmises au service de médiation sociale : en majorité troubles de voisinages mais aussi quelques situations concernant des personnes vulnérables et vigilances sur certaines situations de personnes isolées.

Madame NOËL (Responsable du service prévention et médiation)

L'unité de médiation sociale a accompagné plus de 300 personnes sur l'année 2024 dont plus d'un tiers effectivement dans le cadre de la gestion des troubles du voisinage. Dans le cadre de ces accompagnements individuels qui favorisent le renforcement du lien social et l'orientation des personnes isolées et/ou présentant des problématiques vers les dispositifs de droit commun, l'unité de médiation sociale contribue à la réduction de certains comportements à risque et à la préservation ainsi de la tranquillité publique.

b) Dynamiques des quartiers prioritaires de la Ville par les correspondantes de quartier

Madame NOËL (Responsable du service prévention et médiation)

Ci-après mise en avant du lien fait auprès des habitants pour favoriser la participation citoyenne et la dynamique des quartiers au travers le travail des correspondantes de quartiers.

Mme BONNEAU (Saint André d'Ornay/Val d'Ornay/Forges)

Présence de cinq correspondantes de quartier qui font le lien direct entre les habitants et les services et élus de la collectivité.

Présentes sur le terrain au quotidien, les correspondantes de quartier sont à l'écoute des habitants pour accompagner, apaiser, et contribuer à préserver la tranquillité publique tout en renforçant le lien social. Elles assurent la remontée des problématiques locales et contribuent ainsi à la prévention des tensions pour favoriser un climat apaisé. Ce travail se fait en collaboration avec différents acteurs dont les médiateurs sociaux, l'unité de proximité et de cadre de vie pour traiter les problématiques ancrées de manière durable. La ville est organisée en cinq grands secteurs : Pyramides - Jean-Yole - Courtaisière - Rivoli, Robrethières / Vallée Verte – Liberté, Bourg-sous-La Roche / Forges, Val d'Ornay - Saint-André / Pont-Morineau, Centre-Ville et Zola . Parmi eux, trois quartiers sont classés prioritaires : Jean-Yole – Pyramides, Vigne-aux-Roses, et Liberté – Zola.

Mme DIA (Centre-Ville/Pont Morineau/Zola)

Les remontées des problèmes du quartier se font par courriers, appels ; bien souvent interpellées sur le terrain par les habitants, échange via notre CC, collectif d'habitant, comité d'accueil, selon les quartiers : commerçants, les associations /les partenaires : Maison de quartier, les Elus ou bailleurs sociaux.

Quels sont les problèmes rencontrés : des problèmes d'insécurité et de délinquance : incivilités (bruit, dégradations, nuisances diverses), mécanique sauvage, occupation illégale de l'espace public qui peut donner un sentiment d'insécurité, trafic de stupéfiants, attroupements perturbateurs, occupation hall d'immeuble, sécurité routière, tensions communautaires ou intergénérationnelles, les dépôts sauvages, tags,.

Mme BLAIN (Pyramides/Jean-Yole) et Mme THOREL (Vallée Verte/Liberté)

Solutions et actions

Une fois ces constats remontés, quelles solutions et actions sont mises en place ?

1/ Un premier niveau de réponses pour les petites problématiques du quotidien : importance de l'écoute, de la prise en considération des demandes des habitants et de retour avec une explication

- Organisation d'une rencontre avec les habitants, repérage des éléments techniques et travail sur une réponse à apporter avec les services en direct afin qu'elle soit la plus adaptée et la plus réactive possible ou renvoi vers un autre interlocuteur.

2/ Deuxième axe : Amélioration du cadre de vie, en lien avec les habitants

Projets de différents niveaux (poser un banc endroit où besoin, une plantation citoyenne..) et tout un panel d'outils, de plus en plus nombreux, à disposition des habitants pour s'impliquer dans leur quartier (Fonds pour les habitants (200€), Instances participatives : conseil citoyen, conseil sages, CMJ... Assises quartier et assises thématiques, budget participatif (25 projets déposés en 2025, 17 lauréats), par exemple des aires de jeux, un parcours santé, caniparc, structure de chase-tag pour les jeunes, des événements culturels...

- Sur le volet « Rénovation urbaine lourde », Accompagnement de la Ville par les services de l'Etat et intervention du bailleur et l'ANRU sur les quartiers Forges/Pyramides/Jean Yole, Vigne aux Roses, avec l'espoir d'un ANRU3 sur la Liberté, permettant d'améliorer le confort des habitants, d'ouvrir les quartiers sur le reste de la ville et de les faire sortir de l'étiquette QPV, par exemple plus de mixité sur Forges.
- Chaque programme ANRU est accompagné d'une démarche de GUSP. Son objectif est de faire durer les effets de la rénovation dans le temps et de réaliser une veille technique sur le quartier (programme d'actions VAR).

L'amélioration du cadre de vie ne peut pas se faire sans l'implication des habitants et des partenaires pour qu'il y ait appropriation des espaces et une veille sur leur utilisation. Constat toutefois que les outils mis à disposition des habitants pour s'impliquer dans leur quartier sont plus difficiles à faire connaître dans les QPV et nécessite plus d'accompagnement, pour différentes raisons (par manque de légitimité ou l'implication dans le quartier n'est pas la même si on est locataire chez un bailleur ou un propriétaire, d'accessibilité (langue, utilisation d'internet) et des priorités de vie différentes.

3/ Également un rôle de facilitateur dans l'animation et la valorisation des quartiers : Faire en sorte que les habitants bien dans leur quartier

Animation :

- Par exemple les fêtes de quartier, organisées avec les partenaires Pyramides, Jean Yole, Liberté, Vigne aux Roses (souvent pilotées par la ville ou les Maisons de quartier...) permettant de faire se rencontrer les habitants, favoriser le vivre ensemble, investir les espaces publics.
- Animation des zones commerçantes : vendredis du Bourg, les marchés de quartier (Garenne, Jaulnières), Projet 2025 : revalorisation de la place Eraudières.
- Dans les QPV, le contrat de ville propose tout un programme d'actions (30 projets déposés par les associations et soutenues en 2025), avec des actions visibles et très grand public : par exemple festival « Itinérance d'été » de Patakès, jumelage avec le Grand R et des actions ciblées sur publics spécifiques : femmes, enfants, familles, jeunes... c'est le cas des actions mises en place par la mission locale, le CIDFF etc...

Valorisation :

- Il se passe beaucoup de choses positives dans les quartiers (dynamique, solidarité, diversité...) qui contribuent au vivre ensemble et au bien-être. Il est important d'en parler et de valoriser pour une image plus positive.

- Par exemple il y a des initiatives d'habitants : les jardins partagés, les collectifs de compostage, les fêtes voisins.

Objectif : Mener et soutenir des actions bien ancrées dans le territoire, dans la durée.

c) Signature de la convention de partenariat relative à la Tranquillité publique et résidentielle entre la Ville/Vendée Habitat/la Direction Départementale de la Police Nationale/le Tribunal Judiciaire de La Roche-sur-Yon et la Préfecture de Vendée

Madame NOËL (Responsable du service prévention et médiation)

En matière de préservation de la tranquillité publique, il est apparu indispensable de mettre en avant cette convention signée officiellement ce jour dans le cadre la tranquillité publique et résidentielle qui vient renforcer la coordination entre différents acteurs et le partage d'informations, avec l'association de nouveaux acteurs : la préfecture et la juridiction de la Roche-sur-Yon pour apporter des réponses plus adaptées et efficaces en la matière.

Madame HUET (Procureur de la République)

Madame Le Procureur souligne la création de la brigade des stupéfiants en septembre 2024, qui permet l'approfondissement des procédures dans le cadre du trafic.

Concernant la convention sur la tranquillité publique et résidentielle, Mme Le Procureur salue le travail, la communication et l'implication des partenaires. Elle rappelle l'existence d'un magistrat référent en la matière. La convention formalise le recueil et partage d'informations, dans le respect des procédures. Le Procureur de la République rassemble, après sollicitation des services de la police nationale, tous les constats de troubles occasionnés dans les mains courantes et les transmet au bailleur social, en étayage des procédures de résiliation du bail et d'expulsion.

Madame BILLET-BOTTEX (Vendée Habitat)

Mme BILLET-BOTTEX confirme le travail partenarial et notamment le relai avec les personnels de terrain ainsi que les temps de concertation entre acteurs favorisant le partage d'informations et une meilleure coordination. Elle aborde aussi la volonté de fédérer les habitants.

Mme BILLET-BOTTEX évoque la reconnaissance des agents au travers notamment la mise en place d'un temps de formation aux risques agressifs auprès des agents d'accueil du bailleur social et ainsi qu'auprès d'autres professionnels d'autres organismes, afin de répondre aux besoins remontés lors des comités techniques portant sur la tranquillité publique, dans le cadre du CLSPDR.

d) Premiers éléments d'évaluation du dispositif Angela mis en place le 26 novembre 2024

Madame NOËL (Responsable du service prévention et médiation)

Pour prévenir les comportements inadaptés sur l'espace public et notamment pour lutter contre le harcèlement de rue, lancement du dispositif Angela à l'occasion du temps fort du 26 novembre 2024 lors d'une soirée Courts métrages sur la thématique au Concorde. A ce jour 50 adhérents (commerçants, restaurateurs, services d'accueil municipaux...) au dispositif qui l'indiquent par un autocollant apposé sur leur vitrine, permettant à une potentielle victime de se mettre à l'abri. Volonté de pouvoir partager lors de cette instance du CLSPDR d'un premier bilan de la mise en place de ce dispositif :

- 45 retours questionnaire sur les 50 adhérents au dispositif,
- 9 ont adhéré depuis moins de 3 mois, 16 depuis plus de 6 mois et 20 entre 6 et 3 mois,
- 45 estiment avoir reçu des consignes claires pour la mise en place du dispositif,
- 43 adhérents estiment la signalétique mise en place visible et ont expliqué le dispositif à leurs employés de l'unité de prévention,
- Dispositif utilisé à 3 reprises depuis sa mise en place : par homme et une femme (dans un établissement de nuit) et par une femme (dans un commerce de vêtements, en journée), les adhérents ont considéré avoir « su quoi faire »,
- 30 adhérents souhaiteraient plus de communication pour faire connaître le dispositif.

Pistes d'amélioration :

- Développer la communication du dispositif auprès du grand public et poursuivre l'information auprès du public jeunes collégiens, lycéens et étudiants,

- Développer les adhérents sur les QPV et dans les centres commerciaux : Flâneries, Cinéville, Complexe Sportif des Terres Noires.

Observation : rayonnement plus large avec l'adhésion d'Impulsyon au dispositif (Agglomération).

II. Axe N°2 - La prévention de la délinquance des mineurs

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Prévenir les jeunes exposés à la délinquance, c'est identifier plus précocement les facteurs de risque des jeunes, âgés de 11 à 25 ans, liés à de l'absentéisme scolaire, décrochage scolaire, comportement perturbateur sur l'espace public, en établissement scolaire, au sein des familles...). Il vous sera donc présenté plusieurs actions et réponses graduées mises en œuvre par les acteurs du territoire pour prévenir les conduites à risques des mineurs.

a) Données chiffrées et analyses

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Sur la typologie des délinquants interpellés, on peut constater une baisse très marquée du nombre de mineurs auteurs passant de 27 % en 2018 à 13,4 % en 2024 soit une baisse de plus de 13 points. Chiffres en baisse mais qui connaîtront une légère hausse en 2025. Des faits particulièrement violents peuvent être menés par des groupes de jeunes dans certains quartiers, sur fond de trafics de stupéfiants ou afin de maintenir une certaine emprise sur certains lieux. Il est signalé la présence d'armes blanches sur certains mineurs impliquant une vigilance.

Madame HUET (Procureur de la République)

Constat d'une baisse des saisines du Tribunal pour Enfants et donc de la délinquance des mineurs avec 21 dossiers en 2024 contre 32 en 2023, avec le constat de faits toutefois graves impliquant une saisine directe des juges des enfants et des mesures prises interdisant les mineurs à l'accès de certains quartiers et leur fixant des horaires de sortie.

b) Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Collège Auguste et Jean Renoir portant sur l'organisation des mesures de responsabilisation

Madame BLINO-COURRET (Cheffe d'établissement Collège Auguste et Jean Renoir)

Mise en avant par Madame BLINO-COURRET du travail partenarial avec le service de prévention et médiation (éducateurs, médiateurs et PRE) et focus sur des réponses proposées et apportées à des comportements inadaptés : notamment une médiation entre élèves auteurs et victime, éducateur et médiateur et représentants du collège.

Une convention sur les mesures de responsabilisation a été validé en conseil municipal de mai. Elle concerne des jeunes qui sont soit en exclusion temporaire ou décrochage scolaire (Absentéisme...). L'élève reste sous le statut de l'école et le collège décide de la sanction, prévient les parents et les éducateurs. La durée de l'intervention des éducateurs est d'une journée et demi sur la durée totale de l'exclusion. Elle vise à responsabiliser l'élève et à lui permettre de s'impliquer dans une action de réparation et une action positive sur le temps d'exclusion afin de favoriser la suite de la scolarité.

L'établissement scolaire prévient l'unité de prévention du projet d'une mesure de responsabilisation pour un élève. L'établissement scolaire informe l'élève et sa famille du cadre de la mesure de responsabilisation et de l'intervention d'un éducateur.

Madame BLINO-COURRET se félicite de cette collaboration qui a déjà pu être expérimentée dans le cadre de 2 mesures de de responsabilisation et de la réactivité des éducateurs de l'unité de prévention qui doivent intervenir dans la première semaine qui suit l'exclusion.

Monsieur GABORIT (éducateur de prévention spécialisée Ville de La Roche-sur-Yon)

Monsieur GABORIT évoque le contenu de ces mesures de responsabilisation qui sera porté par les éducateurs de l'unité de prévention. Leur intervention se déroule en 3 temps :

- Un entretien éducatif (parler des faits, favoriser la prise de conscience et responsabilisation),
- Une action de valorisation (En extérieur, avec un partenaire...),
- Un entretien bilan de la mesure avec le collège, le jeune et sa famille et l'éducateur pour favoriser le retour au collège.

L'intervention des éducateurs auprès de ces jeunes permet de renforcer le lien avec un éducateur, faire le lien avec les parents et aider le jeune dans une orientation scolaire, faisant partie des missions des éducateurs.

c) Prévention du harcèlement en milieu scolaire

M. CHOSSON (Coordonnateur Départemental harcèlement (DSDEN) et Mme SAUVETRE (Conseillère technique de service social, responsable départementale en faveur des élèves – DSDEN 85)

Renforcement de la lutte contre le harcèlement scolaire avec la création d'une cellule dans les établissements enseignements publics et privés, dans le cadre de la politique PHARE avec des référents en 1^{er} degré et second degré et la création d'un coordonnateur qui apportent des solutions dans des situations de harcèlement ou de mal être des élèves.

Des actions partenariales sont organisées dans chaque établissement.

Rappel du numéro d'urgence **3018** à destination des familles.

d) Bilan des chantiers éducatifs et perspectives d'insertion

Pérennisation des chantiers éducatifs mis en place depuis novembre 2023.

Dispositif porté par la Ville en collaboration avec Vendée Habitat, Graine d'ID, la Mission Locale et Oppelia, consiste à mobiliser 5 jeunes sortis du système scolaire et sans activité professionnelle. Ces jeunes réalisent des travaux de rénovation pendant une semaine, encadrés par les éducateurs de prévention de la Ville et un animateur technique de Graine D'ID, travaux pour lesquels ils sont rémunérés.

L'objectif en amont, pendant et après est de travailler l'insertion professionnelle de ces jeunes, maintenir le lien et la confiance avec les éducateurs pour pouvoir poursuivre leur accompagnement social et/ ou professionnel.

Pour précision, la Mission Locale contribue à l'avant, pendant et à l'après du chantier ainsi qu'Oppelia qui est présent pour un temps d'échanges pour sensibiliser les jeunes sur les consommations.

- 33 jeunes (sur 35 jeunes initialement prévus car 2 défections) au total ont participé à ces 7 chantiers mis en place depuis novembre 2023 (le 7^{ème} ayant eu lieu la semaine dernière) ; ces jeunes sont des jeunes, adolescents – adolescentes, âgés entre 16 et 20 ans (premier chantier mixte la semaine dernière) avec une tranche d'âge majoritaire entre 16 –17 ans.
- Perspectives d'insertion pour les 28 jeunes ayant réalisé les 6 premiers chantiers : tous ont été orientés à la Mission Locale :
 - 13 ont une activité professionnelle (5 en emploi, 3 emplois saisonniers, 4 en chantier d'insertion et 1 en mission d'intérim),
 - 10 inscrits à la Mission Locale (au travers leurs dispositifs : CEJ, passage du code, permis, travail d'orientation sur formation...),
 - 4 sont sans activité professionnelle,
 - 1 en structure PJJ.

Madame MERCERON (Mission Locale du Pays Yonnais) rappelle la présence d'une conseillère Mission Locale (ML) sur le dernier jour du chantier avec en outre un repas en commun avec les jeunes et éducateurs. Ces temps visent à présenter les dispositifs existant au sein de la ML et ramener les jeunes qui ne s'y rendaient plus. A l'issue de cette rencontre, des entretiens tripartites (jeune/éducateur/conseiller ML) sont fixés aux jeunes dans la semaine qui suit le chantier pour favoriser le lien et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes participant aux chantiers.

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil) met en avant le temps entre le gardien, les jeunes du quartier et les adultes encadrant le chantier afin que ce dernier leur explique son métier et les difficultés qu'il peut rencontrer. Est évoqué le regard positif des habitants qui voient les jeunes œuvrer à la rénovation des halls.

III. Axe N°3 – La lutte contre les violences intrafamiliales

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

A côté des éléments chiffrés, la révision du SLTP met en avant l'importance et le développement des dispositifs existant et mis en place pour favoriser la connaissance, l'interconnaissance et la coordination des différents acteurs institutionnels et associatifs qui œuvrent tant sur le champ de la prévention des violences intrafamiliales que la protection des victimes et que sur l'accompagnement des auteurs de telles violences.

a) Données chiffrées et analyses

Madame HUET (Procureur de la République)

Orientations en procédures alternatives :

2023 : 48 procédures alternatives. 2024 : 38 procédures.

Orientations en composition pénale :

2023 : 136 compositions pénales. 2024 : 137 compositions pénales.

Nombre d'affaires poursuivables :

2023 : 541 affaires poursuivables. 2024 : 520 affaires.

Nombre de mesures présentencielles prononcées :

Contrôle judiciaire : 2023 : 54 et en 2024 : 92.

Détention provisoire : 2023 : 13 et en 2024 : 30.

L'orientation des poursuites :

En 2024 : 13 % Instruction, 42% COPJ, 8% Comparution Immédiate, 33% CPPV et 4% CDD.

En 2023 : 9% Instruction, 68% COPJ, 6% Comparution Immédiate, 16% CPPV et 1 % CDD

Nombre de condamnations à de l'emprisonnement ferme prononcées :

2023 : 59 condamnations et en 2024 : 54.

Taux de récidive :

Le taux est en baisse en 2024 : 3.60 % contre en 2023 : 5.50 %.

Statistiques sur les dispositifs de protection :

Les chiffres TGD (Téléphone Grave Danger) portent sur les dispositifs remis en 2022 : 14, en 2023 : 28, en 2024 : 34 et 2025 : 11 (chiffres arrêtés au 13/05/25).

Les chiffres BAR portent sur les dispositifs remis en 2022 : 9, en 2023 : 7, en 2024 : 9 et 2025 : 2 (Chiffres arrêtés au 13/05/25).

Les chiffres pour les ODP (Ordonnances de protection) portent sur les ordonnances accordées par le JAF en 2022 : 13, en 2023 : 15, en 2024 : 14 et 2025 : 5 (Chiffres arrêtés au 13/05/25).

Madame CHARRIER (Directrice Action Sociale)

Intervention de la Permanence Sociale auprès du commissariat

Par le traitement des mains courantes :

Sur 510 mains courantes relevant du champ social : 266 relèvent de la sphère familiale (52%) : dont 177 sont des situations de violences intrafamiliales (67%) : toutes formes de violences : physiques, psychologiques, sexuelles, verbales, harcèlement.

Le traitement des 177 situations de violences intrafamiliales : propositions de RDV par des courriers de mise à disposition, prises de contact par téléphone, visite à domicile, liens avec les partenaires.

Importance d'assurer une veille sociale à travers les MC. Prises de contact systématique avec les situations de violences conjugales.

Par l'activité de la permanence au commissariat (nombre de RDV) :

Toutes problématiques : 227 entretiens avec les usagers et 165 échanges téléphoniques avec des professionnels. 78% des situations rencontrées en RDV concernent la sphère familiale, 51% concerne des violences intrafamiliales. Rédaction de 16 informations préoccupantes (enfance en danger en augmentation constante : 2022 7 IP, 2023 13 IP).

Actions : Veille sociale, rédaction IP et signalements majeurs vulnérables, mises à l'abris, appuis auprès des bailleurs (29 appuis et 10 attributions), orientations vers avocats, CMP, liens avec les partenaires (AREAMS, mandataires judiciaires, AS Conseil Départemental, éducation nationale, CHD, CHS, etc)

Participations temps forts :

- Formation sensibilisation au psycho traumatisme + membre du groupe de travail.
- Participation à la journée Nationale de l'association nationale des Intervenants sociaux en gendarmerie et Commissariat à Paris le 15 novembre 2024.

- Participation à la soirée Angela Courts métrages organisée par la Ville de la Roche-sur-Yon le 26 novembre 2024 dans le cadre de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

b) Bilan des actions par la Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes

Madame BOUYDRON (Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, Préfecture)

Le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « toutes et tous égaux » 2023-2027 prévoit la création d'une maison des femmes-santé adossée à un centre hospitalier dans chaque département.

Monsieur GAVORY, préfet de la Vendée, a annoncé la création de cette structure dans notre département pour fin 2025.

Elle aura pour mission :

- Assurer une prise en charge sanitaire spécifique à destination des femmes victimes de violences
- Contribuer à l'animation et au soutien des professionnels de santé dans le repérage et la prise en charge sanitaire des femmes victimes de violences
- Organiser in situ la possibilité de déposer plainte

Des travaux pilotés par la préfecture sont par ailleurs engagés afin d'aboutir à la signature prochaine d'une convention permettant le dépôt de plainte en milieu hospitalier pour les victimes de violences intrafamiliales

Axe N°4 - La lutte contre l'insécurité routière et l'insécurité dans les transports

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Après des données chiffrées caractérisant l'insécurité routière Yonnaise, je vous propose de partager certaines des actions mises en œuvre au titre la prévention routière. Les transports en commun n'ont pas constaté de nouveaux faits d'incivilité depuis fin 2023, suite aux interventions concertées de la Police Nationale et Municipale. Le partenariat se poursuit avec Impulsyon dans le cadre d'une convention Ville Impulsyon à finaliser visant à avoir une présence rassurante pour les usagers et les agents d'Impulsyon dans les bus et aux abords.

a) Données chiffrées et analyses par la Police Nationale et Municipale

Monsieur VANÇON (Directeur Départemental de la Police Nationale)

Augmentation des contrôles et des infractions routières sous-alcool, sous-stupéfiant et des comportements au volant (vitesse, téléphone portable).

Constat d'une augmentation du nombre d'accidents (Forte pluie) et les deux-roues motorisés (Trotinettes).

Monsieur FONTAINE (Adjoint de la Police Municipale)

Sur 2024 :

- 33 points radar réalisés (90 en 2023) suite à la panne du matériel.
- 296 points Police route effectués (322 en 2023).
- 329 verbalisations (dont 38 pour la vitesse, 33 pour feu rouge/stop, 47 pour téléphone...) (724 en 2023).

Cette différence s'explique par l'annulation depuis le 1^{er} avril 2024 de l'infraction de défaut d'apposition de l'assurance (322 en 2023) ainsi que la panne du radar de vitesse du service.

- 13 CEEA, Conduites en état alcoolique (4 en 2023).

Madame HUET (Procureur de la République)

Pose la question de la consommation d'alcool dans les enceintes sportives avec un axe de prévention prioritaire.

b) Présentation des actions de sensibilisation et de prévention par la Ville

Monsieur BÉASSE (Directeur transports et déplacements durables)

Le schéma organisationnel :

Trois missions verticales, piliers d'une stratégie globale de la mobilité : Transports Collectifs, Mobilité Durables et Éducation aux risques routiers.

Plan global des déplacements (PGD) 2015-2025.

Éducation aux risques routiers :

- Établissements scolaires : DDEN/DDEC et la Prévention Routière
- Seniors : Entour'âge
- Agents Ville Agglomération : DRH - PADAM

3 animateurs : M. GRIMAUD, Mme ROCHEPEAU et M. VIGNAULT.

50 Écoles élémentaires – 23 sur la Ville de la Roche-sur-Yon :

- Sensibilisation piétons, passagers de véhicule
- Appel d'urgence
- Piste d'éducation routière

8 Collèges Publics et Privés – 7 sur la Ville de La Roche-sur-Yon :

- Sensibilisation à l'utilisation d'Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM)
- Sécurité Car Scolaire

Seniors :

Formation séniors (Vélos, voiture).

Agents Ville Agglomération :

Formation d'Engins de Déplacements Personnels Motorisés (EDPM)

Formation « Sensibilisation aux risques routiers ».

IV. Conclusion

Madame MARTIN (Adjointe à la sécurité, la tranquillité publique, la réglementation, la prévention des inégalités, à l'administration générale et à l'état civil)

Salue la nouvelle gouvernance du CLSPDR avec un partenariat qu'il convient de poursuivre.

Monsieur BOUARD (Maire de la Roche-sur-Yon)

Evoque une séance riche en échanges. Il rappelle la poursuite des actions de lutte contre les incivilités et celle pour la gestion des déchets notamment la communication à faire sur les actions de lutte contre les déchets.

Monsieur Le Maire salue le travail de terrain des correspondants de quartiers ainsi que le travail mis en place dans le cadre des rénovations urbaines, ex : Les Forges, Jean Yole, La Vigne aux Roses (école, parc urbain, rénovation des logements...) et la volonté de rénover le quartier de la liberté.

Monsieur Le Maire salue la démarche du collège Renoir pour les mesures de responsabilisation.

Il est fier du dispositif ANGELA et évoque « un super travail et un magnifique accompagnement à destination des jeunes dans le cadre des chantiers éducatifs. »

Monsieur CHARLOTTIN (Directeur de cabinet de la Préfecture de Vendée)

Se félicite du large panel des actions de prévention mis en place sur les quatre axes du Schéma Local de Tranquillité Publique.

Madame HUET (Procureur de la République)

Madame Le Procureur salue les actions et dispositifs de prévention mis en place sur le territoire favorisant la déjudiciarisation et permettant ainsi à la justice de se concentrer sur son cœur de métier.

Béatrice NOEL
Responsable du service
Prévention et Médiation



